



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 24 février 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 12250-2022, ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 10350-2012 ET 11640-2018, ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC AFIN D'ÉNONCER LES PRINCIPALES VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET LES RÈGLES QUI DOIVENT GUIDER LA CONDUITE DES EMPLOYÉS

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 28 février 2022.

Linda Déchène
Greffière adjointe